

Les réalités de l'assurance vie

L'assurance vie peut constituer un achat des plus importants. Si vous croyez qu'une police d'assurance vie coûte trop cher ou que celle de votre employeur vous couvre suffisamment, pensez-y à deux fois.

Présenté par



Lorsque Julie a perdu son mari, il y a quelques mois, elle avait bien d'autres choses en tête que de remplir une demande de règlement d'assurance vie. Si elle était capable d'accepter le décès de son conjoint des suites d'un cancer, l'idée de vivre désormais sans lui, elle, la bouleversait. Son fils a donc pris la situation en main et préparé les documents requis pour réclamer un montant respectable qui allait leur permettre de couvrir les frais funéraires et de mettre un peu d'argent de côté. « Nous n'avons jamais vraiment discuté d'assurance vie, dit Julie. Nous gérons nos finances séparément, mais je sais qu'il avait une assurance temporaire. Notre maison est payée et je travaille encore de manière autonome. L'assurance vie ne nous a jamais paru comme une nécessité absolue. »

Même si le montant que Julie a reçu était modeste, elle et son mari avaient au moins souscrit des polices d'assurance, ce qui leur a donné une longueur d'avance sur bien des Canadiens. Un sondage mené par TD Assurance et le groupe de recherche Environics auprès de 1 500 adultes canadiens indique que 3 personnes sur 10, soit près du tiers des Canadiens, n'ont pas d'assurance vie.¹ Parmi ces derniers, beaucoup risquent de mettre en péril la sécurité financière de leurs proches s'ils décèdent.

La mort est un sujet rebutant et difficile à aborder, ce qui explique en partie pourquoi tant de gens ne souscrivent pas d'assurance vie. « Personne ne veut penser à son décès et aux conséquences que cela implique pour les proches, explique Anna Kavanagh, vice-présidente à TD Assurance. Les Canadiens mesurent bien l'importance d'avoir une assurance vie, mais ils reportent leur décision d'achat à plus tard. C'est rarement une priorité pour les gens. Pourtant, ce devrait l'être. »

À force d'éviter les sujets épineux, des mythes se créent et se propagent. Voici les cinq plus grands mythes sur l'assurance vie et des vérités qui rétablissent les faits.



**Près du tiers
des Canadiens
n'ont pas
d'assurance vie.**

Source : TD Assurance¹

1) MYTHE : Le programme d'assurance vie de mon employeur me suffit.

RÉALITÉ : En général, les employeurs fournissent une assurance vie équivalant à une ou deux fois le salaire annuel; vous pourriez même avoir l'option de contracter une assurance allant jusqu'à six ou sept fois votre salaire. Cela dit, dans le monde du travail actuel, les commissions, les primes et les deuxièmes emplois font souvent en sorte que le salaire ne représente qu'une partie du revenu total. « L'assurance vie d'un employeur ou une assurance collective vous met sur la bonne voie, mais ne suffit probablement pas à couvrir l'ensemble de votre situation, mentionne Anna Kavanagh. Des limites pourraient s'appliquer quant au montant ou à la couverture que vous aurez le droit de garder si vous quittez votre emploi. »

« Les Canadiens mesurent bien l'importance d'avoir une assurance vie, mais ils reportent leur décision d'achat à plus tard. C'est rarement une priorité pour les gens. Pourtant, ce devrait l'être. »

ANNA KAVANAGH,
VICE-PRÉSIDENTE
TD ASSURANCE

Vous pourriez avoir besoin d'une assurance individuelle supplémentaire. L'assurance individuelle est un contrat qui lie le client à la compagnie d'assurance, sans égard à l'employeur. Elle est transférable si vos conditions d'emploi changent et elle comporte une protection, des définitions de couverture ainsi que des primes garanties contractuellement. Les experts recommandent de viser plus ou moins un montant de cinq à douze fois votre salaire pour remplacer les revenus

nécessaires au soutien de vos personnes à charge. Même si vous avez l'occasion de convertir après-coup la police de votre employeur en police individuelle, la démarche peut s'avérer plus coûteuse que si vous achetez une police individuelle aujourd'hui, surtout si vous êtes jeune et en santé. Compte tenu de ces facteurs, il serait sage de voir l'assurance de votre employeur comme un simple extra.

2) MYTHE : Je ne suis pas le principal soutien familial, alors je n'ai pas besoin d'une assurance vie.

RÉALITÉ : Les gens présument que si le principal soutien du ménage possède une assurance vie, le ménage va pouvoir s'en tirer financièrement advenant un décès. Or, la perte d'un parent qui gagne un faible revenu ou reste à la maison peut nécessiter des ajustements ou encore l'embauche de quelqu'un pour s'occuper de toutes les tâches que le parent effectuait dans le ménage. « Il est important de protéger le revenu du gagne-pain principal au moyen d'une assurance vie, mais d'autres membres de la famille contribuent aussi à l'équilibre financier du ménage, résume Anna Kavanagh. Un conjoint à la maison assume des tâches importantes dont il faudra se charger après le décès. Il faut, notamment, prévoir la garde des enfants pour permettre au conjoint survivant de rester au travail. » En se dotant d'une assurance vie, le conjoint qui gagne le plus modeste revenu permet à l'autre de passer du temps avec les enfants et de soutenir la famille dans le deuil en cas de décès.

3) MYTHE : L'assurance vie coûte trop cher.

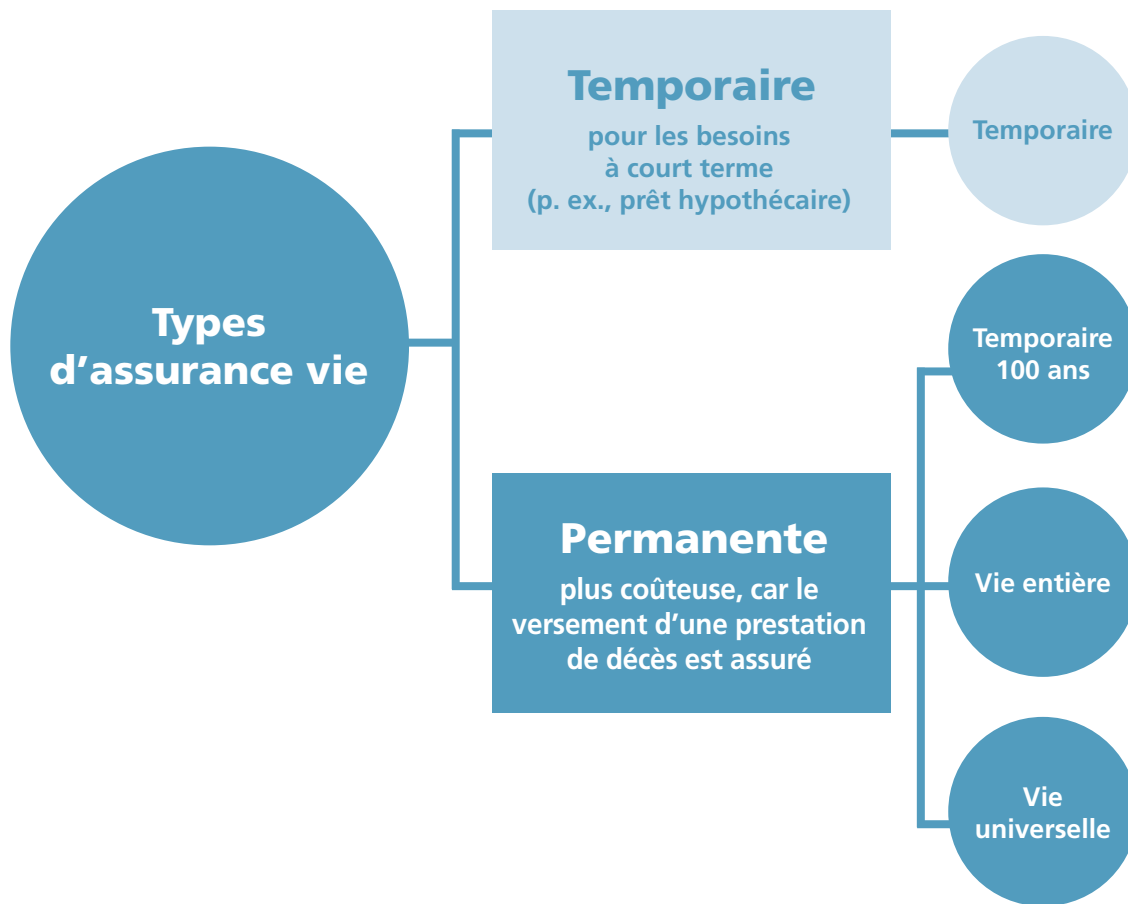
RÉALITÉ : Une étude du secteur menée par LIMRA (Life Insurance and Market Research Association, maintenant LIMRA International) révèle que près de 80 % des consommateurs surestiment le coût d'une assurance vie.² Julie admet que la crainte de devoir dépenser beaucoup les a peut-être dissuadés, elle et son mari, de prendre une assurance plus complète. Pourtant, l'assurance vie peut s'avérer très abordable. Par exemple, une femme de 35 ans non fumeuse et en bonne santé pourrait avoir droit à une assurance vie de 250 000 \$ pendant 10 ans, à raison d'environ 13 \$ par mois. « La solution la plus coûteuse pourrait être de ne pas avoir d'assurance vie, indique Anna Kavanagh. Un professionnel de 30 ans qui touche 100 000 \$ par année peut s'attendre à



22

Près de 22 millions de Canadiens ont souscrit une assurance vie pour veiller à la sécurité financière de leur famille.

Source : ACCAP



gagner un montant indexé de 6,3 millions de dollars d'ici l'âge de 65 ans. Le coût d'une police assortie d'une protection pour les 20 prochaines années ne représente qu'une infime portion du revenu qui serait perdu sans assurance. » Les compagnies d'assurance vie se basent sur divers facteurs pour établir les primes (votre âge, votre état de santé général, l'usage du tabac, vos antécédents familiaux, etc.). Il est difficile de déterminer le type de primes que vous paierez, mais sachez que plus vous êtes jeune et en santé, moins il vous en coûtera. Enfin, s'informer ne coûte rien.

4) MYTHE : Je suis trop jeune pour me soucier d'une assurance vie.

RÉALITÉ : Il est plus logique de souscrire une assurance vie dans vos jeunes années; les primes sont alors beaucoup plus abordables et vous avez aussi moins d'actifs pour subvenir aux besoins de la famille après le décès. Alors que vous avancez en âge et souffrez éventuellement de problèmes de santé, il devient plus difficile et coûteux de contracter une assurance vie. « De manière générale, mieux vaut songer à une assurance dès que vous avez à subvenir aux besoins d'une autre personne au-delà du

décès, précise Anna Kavanagh. Vous avez peut-être un conjoint, une jeune famille ou des parents âgés dont vous devez vous occuper ou encore un prêt hypothécaire à rembourser pour éviter de laisser vos proches en plan. Pour ces raisons, le début de la vie adulte est un moment indiqué pour songer à souscrire une assurance vie. »

5) MYTHE : Une assurance vie temporaire me suffit.

RÉALITÉ : Les polices d'assurance temporaire comportent généralement une couverture jusqu'à 75 ou 80 ans, mais les primes augmentent après un certain temps – souvent au bout de dix ans. Au moment du renouvellement de la police, vous avez dix ans de plus et votre assurance vous coûte plus cher. La police permanente est conçue pour donner lieu à un règlement, peu importe quand le décès survient. Vous payez toujours la même prime, indépendamment de votre âge et de vos antécédents médicaux. Il peut s'avérer souhaitable de combiner les polices temporaire et permanente.

Les options sont nombreuses en matière d'assurance vie. Pour déterminer la solution qui vous convient en tenant compte de vos besoins particuliers, adressez-vous à un conseiller. « L'assurance vie sert à préserver ce que vous avez bâti, dit Anna Kavanagh. Dans une jeune famille, la perte d'un conjoint ou d'un parent risque d'ébranler la situation financière de ceux qui restent. Advenant le décès du pourvoyeur principal, l'assurance vie remplace le revenu perdu et permet à la famille de maintenir son niveau de vie. »

– Denise O'Connell, *Parlons argent et vie*

¹ TD Assurance. *Canadians aren't risk-takers, but they are taking risks*. Consulté le 3 octobre 2016. newswire.ca/news-releases/canadians-arent-risk-takers-but-they-are-taking-risks-546384852.html

² LIMRA. *2015 Insurance Barometer Study Finds Americans Continue to Overestimate Cost of Life Insurance*. Consulté le 3 octobre 2016. limra.com/Posts/PR/News_Releases/2015_Insurance_Barometer_Study_Finds_Americans_Continue_to_Overestimate__Cost_of_Life_Insurance.aspx

MENTIONS JURIDIQUES : Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD aux fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements ne fournissent pas de conseils financiers, juridiques, fiscaux, ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Gestion de patrimoine TD, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Présenté par

